

Bulletin d'adhésion

Edité le 29/06/2026

A retourner à : CAUE79, Maison du Département, mail Lucie Aubrac, CS 58880 79028 Niort cedex - caue@caue79.fr

☐ La commune, le groupement de communes, l'association, l'établissement ci-après :

Représenté par :

SIRET :

☐ Madame, monsieur : (adhésion individuelle)

Adresse :

décide d'adhérer au CAUE des Deux-Sèvres et règle la somme de€

Pour les collectivités, la facture est déposée sur Chorus pro après l'envoi de ce bulletin.

Coordonnées bancaires :

CAUE des Deux-Sèvres - N° de compte : 00020680601 - Crédit Mutuel, 11 rue E. Pérochon, 79000

Niort Code banque : 15519 - Code guichet : 39102 - clé RIB : 97

IBAN : FR76 1551 9391 0200 0206 8060 197 - BIC : CMCIFR2A

1

Fait à , le

Signature :

Barème des cotisations

Communes

Moins de 500 hab.	50 €
De 500 à 1 000 hab.	100 €
De 1 000 à 2 000 hab.	200 €
De 2 000 à 5 000 hab.	600 €
De 5 000 à 10 000 hab.	800 €
Plus de 10 000 hab.	1 000 €

Intercommunalités, syndicats (*)

De 2 000 à 5 000 hab.	700 €
De 5 000 à 10 000 hab.	900 €
Plus de 10 000 hab.	1 500 €
Associations et établissements scolaires	30 €
Groupements professionnels	100 €
Adhérents individuels	20 €

(*) l'adhésion des intercommunalités et des syndicats est réduite à 500 € en cas de conventionnement.

Précisions

L'absence de versement de cotisation dans sa totalité par un membre actif entraîne de facto, la requalification, sur l'année de référence, en membre bienfaiteur. L'adhésion est d'une durée d'un an. La date d'adhésion prise en compte est celle inscrite sur ce bulletin. Les barèmes ont été validés par l'Assemblée générale du 26 juin 2026.